

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Nice, le 25 février 2022

Coup d'état dans les Alpes-Maritimes !

Par une recommandation émanant du **cabinet du Ministre de l'Intérieur**, le préfet des **Alpes-Maritimes** a décidé de modifier unilatéralement l'arrêté qui organise le **secours en montagne** dans le département.

Cette décision est inacceptable car les conséquences sont lourdes : elle porte atteinte à la **qualité des secours** et **exclue les sapeurs-pompiers** des Alpes-Maritimes du dispositif de secours en montagne !

Cette action incompréhensible souligne le mépris de l'État pour les sapeurs-pompiers impliqués depuis des années et méconnaît les investissements publics dans ce domaine !

Si un **compromis fragile** a plus ou moins été trouvé dans certains départements, nous avons toujours accepté une **position équilibrée** avec les autres partenaires.

Aujourd'hui, **l'État souhaite évincer brutalement les sapeurs-pompiers** maralpins. **Pourquoi ? Qui seront les prochains ?**

Avenir Secours (CFE-CGC), organisation syndicale **majoritaire au sein de l'encadrement des services d'incendie et de secours de France**, a déposé **deux recours** au tribunal administratif de Nice dès le **31 janvier 2022**, dont un référé qui sera examinée le **mardi 1^{er} mars à 10 h 00**.

Une délégation conduite par notre secrétaire général, **Alain LARATTA**, sera présente à Nice dès lundi et au tribunal administratif à **partir de 8 h 30 le jour de l'audience**.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette vidéo explicative : <https://youtu.be/8LJIAApUI7k>

CONTACT PRESSE

Alain LARATTA, secrétaire général

07 69 95 51 71 - alain.laratta@avenir-secours.com